



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/C.5/51/33  
21 novembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Points 116 et 73 c) et d) de l'ordre du jour

### BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES  
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE :  
CONSEIL CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS DE DÉSARMEMENT; INSTITUT  
DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DÉSARMEMENT

Demande de subvention présentée comme suite aux recommandations  
du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour  
la recherche sur le désarmement concernant le programme de travail  
de l'Institut pour 1997

#### Note du Secrétaire général

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article VIII du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)<sup>1</sup>, le projet de budget annuel, accompagné des observations et recommandations y afférentes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, est soumis au Conseil d'administration de l'Institut pour décision, conformément aux alinéas b) et c) de l'article III du statut. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé le programme de travail et ce projet de budget le 31 octobre 1996. Dans le rapport qu'il a présenté au Comité consultatif, l'Institut a déclaré que, bien que l'on continue de s'efforcer d'imputer davantage les dépenses d'administration sur les contributions versées à des fins spécifiques, les contributions à des fins générales demeuraient insuffisantes. La subvention provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies qui servait à couvrir les coûts afférents au Directeur et au personnel de l'Institut continuait d'assurer la viabilité économique et l'indépendance de ce dernier; cette subvention était donc essentielle. On trouvera ci-après la recommandation du Conseil d'administration de l'UNIDIR touchant une subvention de 213 000 dollars imputée sur le budget ordinaire de l'ONU, présentée à l'Assemblée générale pour approbation.

---

<sup>1</sup> Résolution 39/148 H de l'Assemblée générale, annexe.

2. En établissant le projet de programme de travail (A/51/364, annexe II, chap. II) et les prévisions des dépenses de l'Institut pour 1997, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, agissant en sa qualité de Conseil d'administration de l'UNIDIR, a constaté que cela faisait plusieurs années que la subvention de l'ONU n'avait pas été ajustée pour inflation. Cette subvention était indispensable pour soutenir le développement en cours de l'Institut, car son utilisation n'était pas soumise aux restrictions qui accompagnaient souvent les autres sources de financement, à savoir les contributions volontaires des États Membres et les bourses de recherche des fondations, généralement liées ou affectées à des projets particuliers. Pour 1996, la subvention représentait environ 21,3 % des estimations révisées de recettes provenant de sources volontaires, comme on peut le voir à l'annexe I, et le Conseil d'administration en a conclu que l'Institut devait garder à l'examen le montant de la subvention de l'ONU dans le cadre des efforts qu'il déploie pour continuer d'augmenter le volume des contributions volontaires.

3. Le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1996-1997<sup>2</sup> prévoit au chapitre 2 (Affaires politiques) l'attribution à l'Institut d'une subvention de 440 000 dollars pour ces deux années. L'Assemblée générale ayant, dans sa résolution 50/214 du 23 décembre 1995, demandé que des économies soient réalisées dans le budget-programme de l'exercice 1996-1997, le Conseil d'administration convient de ramener la subvention imputée sur le budget de l'ONU en 1997 à 213 000 dollars, soit une réduction de 7 000 dollars par rapport au montant de 220 000 dollars versé ces quelques dernières années. Le présent document représente une demande de subvention d'un montant de 213 000 dollars pour 1997, soumise à l'Assemblée générale suivant la procédure établie.

4. Si l'Assemblée générale approuve la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut, il n'y aura pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire au chapitre 2 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

5. L'Assemblée générale a demandé, à la section IV de sa résolution 44/201 B du 21 décembre 1989, intitulée "Subvention, prélevée sur le budget ordinaire, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement", que le Secrétaire général lui rende compte tous les ans de la situation financière de l'Institut. Cette situation se présente comme suit :

a) Les disponibilités au début de 1996 s'élevaient à 99 900 dollars;

b) Le montant total des recettes de 1996 est estimé à 1 274 900 dollars, se décomposant comme suit : contributions volontaires : 1 033 900 dollars; intérêts : 10 000 dollars; sources diverses, essentiellement le produit de la vente des publications de l'Institut : 18 000 dollars; subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU : 213 000 dollars. L'augmentation nette de 343 400 dollars par rapport aux prévisions établies en 1995 (A/50/416) est due

---

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 6 (A/50/6/Rev.1), vol. I.

essentiellement à l'augmentation des contributions volontaires. On trouvera des détails sur les contributions de 1996 et 1997 aux annexes I et II;

c) Les dépenses de 1996 sont estimées à 1 193 500 dollars, dont un montant de 46 700 dollars pour les dépenses d'appui aux programmes. Les prévisions pour 1997 s'établissent à 949 000 dollars, dont 35 000 dollars au titre de l'appui aux programmes. Le détail des prévisions révisées de 1996 et des dépenses prévues en 1997 est indiqué à l'annexe III;

d) Les disponibilités à la fin de 1996 sont estimées à 181 300 dollars, y compris une réserve de trésorerie courante de 147 000 dollars.

#### Notes

<sup>1</sup> Résolution 39/148 H de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 6 (A/50/6/Rev.1), vol. I.

ANNEXE I

Estimations révisées des recettes de l'UNIDIR provenant  
de contributions volontaires — 1996

<u>Source</u>	<u>Dollars É.-U.</u>
<b>A. <u>Contributions reçues</u><sup>a, b</sup></b>	
Allemagne	5 000
Australie	7 400
Espagne	15 900
Finlande	22 800
Fondation MacArthur	24 300
France	139 900
Grèce	7 000
Norvège	256 300
Nouvelle-Zélande	4 800
OTAN	4 100
Pays-Bas	130 500
République de Corée	40 000
Royaume-Uni	7 600
Suède	5 000
Suisse	148 600
Total partiel A	819 200
<b>B. <u>Contributions annoncées</u></b>	
Conseil de l'Europe	10 000
Finlande	11 700
France	139 800
Pays-Bas	32 600
OTAN	11 100
Sri Lanka	3 000
Suisse	6 500
Total partiel B	214 700
Total des contributions volontaires pour 1996	1 033 900

<sup>a</sup> En outre, le Gouvernement brésilien a pris en charge le coût des billets d'avion et d'autres frais liés à la Conférence de l'UNIDIR sur les transferts de technologie qui s'est tenue à Rio de Janeiro en octobre 1996, soit un montant de 20 000 dollars.

<sup>b</sup> Non compris une contribution de 37 500 dollars de la Fondation Ford reçue en 1994 mais affectée au budget de 1996.

ANNEXE II

Estimations révisées des recettes de l'UNIDIR provenant  
de contributions volontaires — 1997

<u>Source</u>	<u>Dollars É.-U.</u>
A. <u>Gouvernements</u>	
Espagne	8 100
Grèce	7 000
France	279 000
Norvège	100 000
Suisse — (Ministère des affaires étrangères)	58 300
(Ministère de la défense)	25 000
Total partiel A	477 400
B. <u>Dons publics</u>	
PNUD	200 000 <sup>a</sup>
Total partiel B	200 000
Total des contributions volontaires pour 1997	677 400

---

<sup>a</sup> Chiffre estimatif.

ANNEXE III

Détail des prévisions révisées de 1996 et des dépenses prévues en 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<u>Prévisions révisées 1996</u>	<u>Prévisions de dépenses 1997</u>	<u>Augmentation/ (diminution)</u>
<b>A. <u>Dépenses de programme directes et dépenses administratives</u></b>			
Personnel temporaire pour réunions	3,6	3,6	—
Honoraires et frais de voyage des consultants	51,9	53,3	1,4
Groupes spéciaux d'experts	183,6	131,8	(51,8)
Traitements et autres dépenses de personnel	466,5	442,7	(23,8)
Contrats de services individuels	353,4	197,1	(156,3)
Programme de bourses (allocations)	20,7	12,5	(8,2)
Frais de voyage du personnel en mission	18,0	34,1	16,1
Frais de voyage des boursiers	2,0	2,0	—
Services contractuels d'interprétation	2,0	2,0	—
Location de salles	3,0	3,0	—
Services externes d'imprimerie et de reliure	8,9	—	(8,9)
Location de mobilier et de matériel	2,3	2,5	0,2
Frais de représentation	5,7	5,7	—
Entretien du matériel de bureautique	7,0	10,0	3,0
Papier pour la reproduction interne	7,5	7,5	—
Abonnements et souscriptions	1,2	1,2	—
Fournitures et accessoires	4,5	5,0	0,5
Achat de matériel de bureau	5,0	—	(5,0)
<b>Total</b>	1 146,8	914,0	(232,8)
<b>B. <u>Dépenses d'appui aux programmes</u></b>			
(5 % du total A après déduction de la subvention de l'ONU)	46,3	47,0	(11,6)
Montant total des dépenses (A + B)	1 193,1	961,0	(232,8)
<b>C. <u>Réserve de trésorerie courante</u></b>			
(15 % du total A + B après déduction de la subvention de l'ONU)	145,9	109,3	(36,6)
<b>Total général (A + B + C)</b>	1 340,5	1 059,4	(281,1)

-----